Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 26 avril 2019

LE PRÉFET DU PAS DE CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(copie est adressée à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets et à M. le Président
de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

OBJET : Election des représentants au parlement européen du 26 mai 2019.
Edition des cartes électorales.

REF : Ma circulaire du 4 mars 2019.

Par circulaire du 4 mars 2019, je vous ai indiqué qu'une refonte des listes électorales était nécessaire cette année en raison de la mise en service de l'application de gestion des listes électorales ELIRE, et qu'il convenait donc d'éditer de nouvelles cartes électorales pour l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019.

Afin de compléter l'offre de service proposée aux communes pour la gestion de leurs listes électorales et la préparation des scrutins, je vous précise que le ministère de l'intérieur a développé une application permettant aux communes ne disposant pas d'un logiciel spécifique d'imprimer leurs cartes électorales en utilisant des données extraites du répertoire électoral unique (REU) via le portail ELIRE. **L'emploi de cette application est facultatif. Les communes qui ont déjà édité leurs cartes électorales depuis le 1er avril 2019 ne doivent pas procéder à un nouveau tirage.**

Cette application est accessible sur le site : https://www.cartes-electorales.fr

Afin d'éviter tout engorgement, cette application qui permet aux communes ne recourant pas à un éditeur (souvent les plus petites) de disposer des cartes électorales de leurs électeurs au format PDF, ne traitera que les 2500 premières lignes des fichiers déposés. **En conséquence, ce dispositif concerne les communes qui ont moins de 2 500 électeurs. Les communes de plus de 2 500 électeurs qui souhaiteraient quand même utiliser cette application devront me contacter préalablement à toute édition.**

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9
tél : 03 21 21 20 00 – fax : 03 21 55 30 30
www.pas-de-calais.gouv.fr

Pour les communes qui ont des électeurs inscrits sur leur liste électorale complémentaire européenne et/ou municipale, vous veillerez à utiliser la carte électorale spécifique (modèle C) de ces électeurs lors du tirage des cartes.

J'attire votre attention sur la nécessité, lors de l'impression des cartes, de n'imprimer qu'une seule planche de cartes et de la vérifier avant de lancer l'impression globale de l'ensemble des cartes.

Vous trouverez ci-joint le manuel d'utilisation de cette application, disponible aussi en ligne sur le site pré-cité.

*
* *

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.

Fabien SUDRY

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9
tél : 03 21 21 20 00 – fax : 03 21 55 30 30
www.pas-de-calais.gouv.fr

Impression des cartes électorales

Manuel utilisateur –

Si vous ne disposez pas de solution tierce pour l'édition des cartes électorales, Ce manuel utilisateur vous guide pour l'impression des cartes électorales en utilisant les données issues d'ELIRE.

1. Pré-requis :

Les pré-requis pour pouvoir éditer les cartes électorales en utilisant la méthode proposée par ce document sont :

- Un poste informatique avec un accès à Internet et un navigateur Internet ;
- Un accès à ELIRE ;
- Une imprimante laser ;
- Des planches de cartes électorales ;

2. Exporter le fichier de données à partir d'ELIRE et l'enregistrer sur votre poste de travail

Les opérations décrites dans ce chapitre sont à renouveler pour chaque type de liste.

Dans le portail Elire, allez sur l'onglet « gestion des électeurs » et sélectionnez le type de liste (Liste principale, listes complémentaires).

Vérifiez qu'il n'y a pas de filtre actif : au besoin, cliquez sur « réinitialiser l'affichage » pour enlever tous les filtres.

Sélectionnez les électeurs ayant un rattachement actif pour cela cliquez sur pour faire apparaître la zone de filtre puis sélectionnez « électeurs ayant un rattachement actif » dans la catégorie d'électeur.

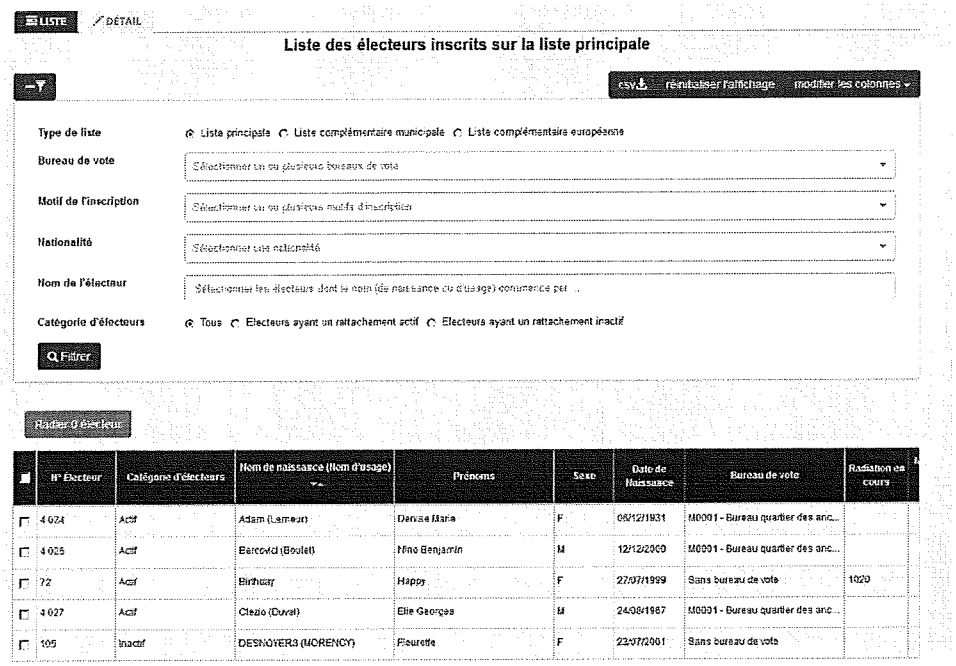

La zone « filtre » peut être utilisée pour filtrer selon les critères autorisés dans cette zone les électeurs pour qui des cartes électorales doivent être imprimées.

Cliquez sur le bouton

Dans la boîte de dialogue qui s'affiche, sélectionnez « Enregistrer le fichier » et cliquez sur « OK »

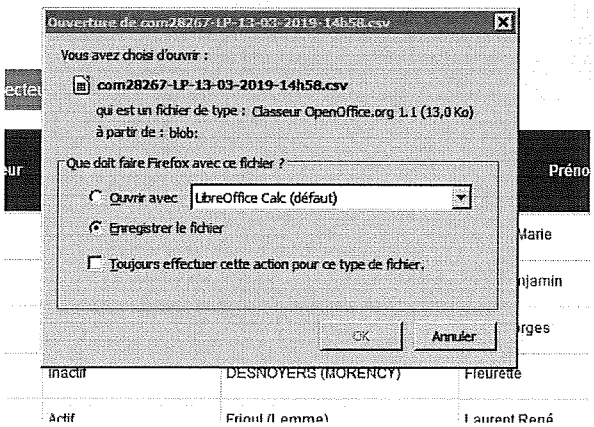

Vérifiez que votre fichier a bien été enregistré.

Ne manipulez pas les fichiers téléchargés avec les outils habituels de bureautique. Cela peut dénaturer leur format et les rendre inutilisables pour l'impression des cartes électorales.

3. Production des fichiers à imprimer

Déposez les fichiers téléchargés en suivant les indications sur la page d'accueil du site : https://cartes-electorales.fr

Afin d'éviter l'impression en double des cartes des électeurs inscrits sur les listes électorales complémentaires, déposez les fichiers des listes complémentaires européenne et municipale en même temps.

4. Impression des cartes électorales

Pour l'impression des cartes produites, vérifiez la mise à l'échelle lors de l'impression en ajustant l'échelle d'impression à « 100% » et les marges d'impression à « 0 ». Mode souvent dénommé « 100% sans marges ».

Ce paramétrage est indispensable au bon alignement des informations à imprimer.

En cas de décalage, dans l'impression des cartes électorales assurez-vous d'avoir bien effectué ce paramétrage.

Imprimez une première page et vérifiez là avant de lancer l'impression de l'ensemble des cartes de votre commune.

- **En cas d'anomalie sur le contenu, vérifiez les informations renseignées dans les fiches des électeurs concernés puis exportez à nouveau les données à partir d'ELIRE comme décrit au paragraphe 2 ;**
- **En cas d'anomalie dans le format (décalages), vérifiez le paramétrage de votre imprimante tel que décrit dans le paragraphe supra.**